

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

CHRISTOPHE GUILLOTEAU
PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Monsieur Olivier BIAGGI
Maire
Mairie
Place François Blanc
69530 ORLIENAS

**Elaboration du règlement local de publicité
Avis du Département**

Lyon, le **21 SEP. 2021**

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis pour avis le projet d'élaboration du règlement local de publicité, des enseignes et pré-enseignes (RLP) de la commune d'Orliénas, arrêté par délibération du conseil municipal du 15 juillet 2021.

J'émetts un avis favorable à cette élaboration qui n'appelle pas d'observations.

Je vous remercie de bien vouloir me transmettre, lorsque le RLP sera approuvé, deux exemplaires de ce dernier dont un exemplaire sous format numérique (shape file de préférence).

Je vous prie d'agréer, monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Christophe GUILLOTEAU

Votre interlocutrice : Anne-Laure GAVOILLE

☎ 04.72.61.72.77 📠

✉ anne-laure.gavoille@rhone.fr

Vos réf. : Votre courrier du 19/07/2021

Nos Réf. : **SPTE/ALG/MPB-21/07**

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

HÔTEL DU DÉPARTEMENT - 29-31 COURS DE LA LIBERTÉ - 69483 LYON CEDEX 03